

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 3 juin 2013, à 20 h au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :

Madame Marielle Roy,  
Monsieur Lorenzo Ouellet,  
Monsieur Jocelyn Caron,  
Monsieur Jean-Guy Chouinard,  
Madame Solange Tremblay;  
Monsieur René-Jacques Gallant.

Tous formants quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics sont aussi présents.

#### **Résolution 2013-06-238**

#### **Ordre du jour**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion ordinaire 3 juin 2013 Ordre du jour**

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de mai 2013;
4. Comptes à accepter;
5. Maire ou mairesse d'un jour;
6. Urbanisme :
  1. Offre de services professionnels – Activa Environnement;
  2. Demande de dérogation mineure – Monsieur Christian Leclerc;
  3. Demande de dérogation mineure – Monsieur Joseph Des Rosiers;
  4. Demande de dérogation mineure – Madame Jocelyne D'Astous et Monsieur Conrad Gendron;
  5. Demande de dérogation mineure – Madame Suzanne Pelletier et Monsieur Normand Cormier;

6. Demande de dérogation mineure – Madame Manon Imbeault et Monsieur Renaud Lapierre;
7. Abris d’hiver;
7. Demandes d’appui :
  1. Comité de la Fête Nationale;
  2. Société d’agriculture de la Matapédia - Estrades;
  3. Chevaliers de Colomb – Gala folklorique;
  4. Saint-Cléophas – Grandes retrouvailles scolaires;
8. Album souvenir de la Gare patrimoniale de Sayabec;
9. Dépôt de correspondance :
  1. Fondation canadienne du rein;
  2. Isabelle Landry, avocate chez Heenan Blaikie;
  3. MAMROT et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
10. Rue Roger – Infrastructures;
11. Biomasse :
  1. Règlements 2012-07 - Paiement de facture;
  2. Terrain de la Fabrique – Achat;
  3. Appel d’offres pour le bâtiment de 16’ x 48’;
  4. Appel d’offres pour une chaudière de 500 Kilowatts;
  5. Mandat de l’architecte Monsieur Marcel Banville;
12. Situation financière au 30 avril 2013 - État de la situation financière et activités de fonctionnement à des fins fiscales;
13. Rue Marcheterre – Appel d’offres;
14. Ministère des Transports – Avenant numéro 1;
15. MTQ – Amélioration du réseau routier;
16. Hôtel de ville – Mandat de l’architecte;
17. Motion de félicitations et de remerciements :
  1. Concours YWCA – Madame Danielle Marcoux;
  2. Concours québécois en entrepreneuriat – École de Saint-Léon;
  3. Concours québécois en entrepreneuriat – École de Val-Brillant;
  4. Concours québécois en entrepreneuriat – Madame Audray Jean;
  5. Transfert d’entreprise monsieur Jean-Paul Robichaud;
  6. Salon des Mots – Les Arts et la Ville 2013;
  7. Inauguration de la Gare patrimoniale;
  8. Omnium de Volleyball;
  9. Nomination de Monsieur Jean-Luc Girard au prix «Arlequin» de la Fédération québécoise du théâtre;
  10. Nomination de Monsieur René Lauzier à la Commission scolaire;
  11. URLS Bas-Saint-Laurent – Programme d’accompagnement en loisir pour les personnes handicapées;
  12. Fondation Maurice Tanguay;
  13. Club Lions;
18. Offre de terrain – Monsieur Michel Poirier;

19. Invitations :
  1. Lancement des Circuits culturels matapédiens;
  2. CLD de La Matapédia – Tournoi de golf des Partenaires;
  3. Chambre de commerce de la MRC de la Matapédia – Petit déjeuner;
20. Règlement 2008-05 «Programme d’incitatifs à l’investissement»;
21. Journées de la Culture - Proclamation;
22. Emplacement des enseignes :
  1. Ouest;
  2. Est;
23. Location d’un terrain sur la rue Marcheterre;
24. MRC de La Matapédia - Étude fibre optique;
25. BPR – Alimentation en eau potable;
26. Mallette – Offre de service;
27. Bibliothèque – Agrandissement;
28. Employée - Départ de madame Marie-France Soucy;
29. Taxes d’accise - Programmation;
30. Terrain rue Castanier – Madame Lise Bernier et Monsieur Michel Migneault;
31. Adoption de la politique familiale MADA;
32. Ministère des Transports – Boîtes à fleurs et autres décorations sur les dispositifs de retenue;
33. Magazine SCRIBE;
34. Appartements Pierre Brochu – Réparation de rue;
35. Madame Jocelyne Bérubé;
36. Affaires nouvelles :
  1. Avis de motion – Fermeture du bureau municipal;
  2. L’AGA de la Maison des Jeunes;
  3. Bibliothèque municipale;
  4. Projet CN – ÉcoConnexion;
37. Période de questions;
38. Levée de l’assemblée.

**Résolution 2013-06-239**

**Procès verbal**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’adopter les procès-verbaux de mai 2013 transmis trois jours à l’avance aux élus municipaux.

**Résolution 2013-06-240****Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois de mai 2013 sont acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 50 605.85 \$, les crédits étant disponibles au budget.

<b>NOM DES COMPTES</b>	<b>MONTANTS</b>
BOUCHARD PHILIPPE	58.71 \$
SAUCIER CARMAND	26.59 \$
ADRIEN BEAULIEU & FILS INC.	86.43 \$
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	140.00 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	620.86 \$
ASTRAL MÉDIA RADIO INC.	969.63 \$
AU GENTIL MUGUET	57.49 \$
BELZILE GHISLAIN	120.00 \$
BÉTON PROVINCIAL	648.46 \$
BIO VALLÉE	149.70 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	211.00 \$
CARQUEST AMQUI	12.19 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	170.71 \$
CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	140.00 \$
CHEMACTION	489.79 \$
CLD DE LA MATAPÉDIA	325.00 \$
CLÉROBEC	1 755.92 \$
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE L'ESTUAIRE	304.11 \$
COMITÉ DE LITURGIE	100.00 \$
CORPORATION SUN MÉDIA	815.16 \$
DOMPIERRE GILBERT	787.50 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	48.74 \$
EXCAVATION MARCEL PERREAULT ENR.	177.06 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	97.73 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36.00 \$
GARAGE YVAN THIBAUT INC.	325.04 \$
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	713.27 \$
GROUPE CCL	21.60 \$
GROUPE LECHASSEUR	2 406.17 \$
JEAN RAYMOND	400.00 \$
LA MATAPÉDIENNE	14.15 \$
MALLETTE	15 861.09 \$
MATICSOLUTIONS ENR.	1 213.72 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	8 328.76 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	124.08 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	15.00 \$
PELLETIER ANTOINE	224.00 \$
PORTES DE GARAGE	154.07 \$
PRAXAIR	214.15 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	385.00 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	234.55 \$
PROTECTION GARVEZ INC.	2 275.35 \$
PUBLICATIONS CCH LTÉE	121.80 \$
RADIO-CANADA	1 628.48 \$
RÉSEAU POUR UN QUÉBEC FAMILLE	195.46 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	1 139.48 \$
SAYNET SERVICES MÉNAGERS	327.68 \$
SÉCURITÉ BERGER	50.00 \$
SNEQ	367.23 \$

SONIC	1 941.10 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	247.89 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	692.59 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	286.87 \$
TRANSPORT MORNEAU	1 659.95 \$
TRANSPORT YVES BOUILLON ENR.	664.40 \$
<b>TOTAL</b>	<b>50 605.85 \$</b>

**Résolution 2013-06-241**

**Conseil municipal – Maire  
ou mairesse d'un jour**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de désigner monsieur Mathieu Roy, maire d'un jour, suite au concours d'écriture organisé en classe de sixième année, dans le cadre de la semaine de la municipalité. Pour souligner cet événement, monsieur Roy profitera d'une visite des installations municipales en compagnie de ses compagnes et compagnons de classe et coprésidera la présente séance ordinaire.

Par la même occasion, il recevra une attestation, deux épinglettes représentant les armoiries et le logo de la municipalité ainsi qu'un chèque de 50 \$. Le Conseil municipal remercie l'école Sainte-Marie de sa collaboration ainsi que madame Marie-Josée Caron, enseignante en sixième année ainsi que mesdames Pascale Turcotte et Vanessa Fillion.

**DISCOURS DU MAIRE**

Madame Marcoux,  
Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Je m'appelle Mathieu Roy, je suis un sportif et je joue au hockey dans la Vallée. Je suis persévérant et aussi courageux. Je vis à Sayabec et je vais à l'école Sainte-Marie de mon village. J'aime les jeux électroniques, les mathématiques, le français et l'éducation physique. Il me semble que pour faire le rôle de maire ou mairesse, il faut des qualités et moi j'aurais tout ce qu'il faut. Il faut être courageux et persévérant. Il ne faut pas lâcher même si ce qu'on veut n'est pas accompli. Selon moi, le rôle de maire ou mairesse est difficile, car quelques fois, il faut prendre des décisions qui ne sont pas faciles. Moi, je voudrais devenir maire, car je voudrais changer plein de choses dans ce village ou encore aider des gens qui ont de la difficulté à vivre parce qu'ils ont des maladies très sérieuses. Bref, si j'étais maire, je ferais un tas de choses.

Dans mon village, j'aimerais apporter des changements, comme faire une belle patinoire extérieure, en hiver. Pour qu'elle soit accessible en tout temps, on mettrait des grosses lumières tout autour de la patinoire. Elle serait entretenue par la municipalité de Sayabec et elle serait située sur le terrain de soccer, à l'arrière de la polyvalente. Pour mon autre idée, je voudrais avoir une piste cyclable avec le départ à Sayabec et l'arrivée à St-Cléophas. Je voudrais qu'elle soit accessible en tout temps et qu'elle circule dans les deux sens comme une route. Elle serait accessible pour les patins à roues alignées, les vélos et aussi les gens qui marchent. J'organiserais des

partys et des soupers pour les jeunes de 11 à 16 ans et de 17 à 22 ans. On pourrait aussi organiser des compétitions de course à sprint qui seraient de 50 m. Je demanderais de l'aide aux jeunes pour les idées, mais pour les décisions, je les prendrais avec mes conseillers et conseillères. Je ne demanderais pas seulement de l'aide aux jeunes personnes, mais aussi aux plus grandes qui auraient aussi le droit de me donner des idées pour améliorer le village et ainsi faire plaisir aux personnes plus âgées que nous. Je demanderais de l'aide à ceux qui ont moins de 9 ans pour que les idées ne soient pas trop farfelues et pour les plus grands, eux, n'importe quel âge ça ne dérangera pas.

Donc, je serais un genre de maire qui accepterait les idées de tout le monde, mais quand même, il faut tenir compte du budget! Comme je suis très imaginaire, je pourrais faire un bon maire. Si je ne suis pas choisi, je ferais un bon conseiller aussi. Je vous remercie grandement d'avoir lu ma lettre et j'espère que vous me choisirez, soit comme maire ou conseiller.

Mathieu Roy

---

À la demande de madame Lynn Chouinard de la Maison des Jeunes, madame Danielle Marcoux, mairesse entretient l'assistance de l'avancement du projet de relocalisation du skate-parc. Madame Marcoux mentionne qu'une rencontre de travail a eu lieu avec mesdames Lynn Chouinard, Pascale Turcotte et Vanessa Fillion dans le but de planifier la présentation du projet au programme d'aide de la Banque Nationale ainsi qu'au Pacte rural de la MRC de la Matapédia. Un jeune suggère également de relocaliser le skate-parc sur le terrain du côté est de l'école polyvalente.

---

**Résolution 2013-06-242**

**Urbanisme – Offres de services  
professionnels – Activa Environnement**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter de participer au groupe de municipalités de la Matapédia afin de déterminer la ligne des hautes eaux du lac Matapédia. Une offre de service de l'entreprise Activa Environnement est acceptée et le coût sera partagé entre les 4 municipalités participantes dont : Sayabec, Amqui, Val-Brillant et TNO. Il en coûtera 1 655.35 \$, taxes incluses par municipalité, pour un total de 6 621.41 \$, taxes incluses.

Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant cette entente.

**Résolution 2013-06-243**

**Urbanisme – Demande de dérogation  
mineure – Monsieur Christian Leclerc**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure numéro DPDRL130066 de monsieur Christian Leclerc demeurant au 1, rue du Parc à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande

d'accepter cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de conserver la galerie avant construite en vertu du permis #42-2011, malgré que celle-ci empiète à l'intérieur de la marge de recul avant prescrite pour ce secteur par la réglementation municipale.

Les marches de la galerie construite en cour avant empiète de  $\pm 0.54$  mètre à l'intérieur de la marge de recul avant qui est de 4 mètres.

**Résolution 2013-06-244**      **Urbanisme – Demande de dérogation mineure – Monsieur Joseph Des Rosiers**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure numéro DPDRL130093 de monsieur Joseph Des Rosiers demeurant au 32, route de Sainte-Paule à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande.

Le demandeur désire construire un gazebo dont l'implantation ne respecte pas la marge de recul avant prescrite pour cette zone.

À l'intérieur du règlement de zonage #2005-04, un gazebo doit respecter les normes suivantes :

7.4.5 Normes relatives aux gazebo, kiosques et autres bâtiments accessoires isolés à aire ouverte.

1. Classes d'usages principaux en association : Toutes les classes d'usages sont admissibles.
2. Localisation :
  - a) L'implantation est autorisée seulement dans les cours latérales et arrières lorsque le bâtiment principal est localisé à une distance inférieure ou égale à 15 mètres de la ligne de rue; L'implantation est permise dans toutes les cours lorsque le bâtiment principal est localisé à une distance supérieure à 15 mètres de la ligne de rue; Dans ce dernier cas, un bâtiment accessoire ne peut toutefois pas être implanté en façade du bâtiment principal, soit à l'intérieur des lignes prolongeant les murs latéraux du bâtiment principal vers la ligne avant (voir illustration 7.1).
  - b) La marge de recul avant est celle prescrite pour le bâtiment principal;
  - c) Les marges de recul latérales et arrière sont de 1,5 mètres;
  - d) La distance minimale le séparant du bâtiment principal est de trois (3) mètres;
  - e) La distance minimale le séparant d'une autre construction accessoire est de trois (3) mètres;
3. Gabarit :
  - a) La superficie au sol d'un gazebo, kiosque ou autre bâtiment accessoire à aire ouverte ne doit pas excéder 25 m<sup>2</sup>;
  - b) La hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres.

La marge de recul avant pour cette zone est de 9 mètres, le gazebo projeté

sera localisé à  $\pm 6.8$  mètres de la ligne avant.

**Résolution 2013-06-245**      **Urbanisme – Demande de dérogation**  
**mineure – Madame Jocelyne D’Astous et**  
**Monsieur Conrad Gendron**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’accepter la dérogation mineure numéro DPDRL130071 de madame Jocelyne D’Astous et monsieur Conrad Gendron demeurant au 8, rue du Parc à Sayabec. Le Comité consultatif d’urbanisme recommande d’accepter cette demande en s’assurant que le demandeur est conscient du risque de propagation lors d’un incendie.

Le demandeur désire obtenir l’autorisation de construire un garage qui ne respecte pas les normes de localisation exigées au règlement de zonage #2005-04.

Selon le règlement de zonage # 2005-04, un bâtiment accessoire doit respecter les normes de localisation suivantes :

- a) L’implantation est autorisée seulement dans les cours latérales et arrières lorsque le bâtiment principal est localisé à une distance inférieure ou égale à 15 mètres de la ligne de rue. L’implantation est permise dans toutes les cours lorsque le bâtiment principal est localisé à une distance supérieure à 15 mètres de la ligne de rue. Dans ce dernier cas, un bâtiment accessoire ne peut toutefois pas être implanté en façade du bâtiment principal, soit à l’intérieur des lignes prolongeant les murs latéraux du bâtiment principal vers la ligne avant (voir illustration 7.1).
- b) La marge de recul avant est la même que celle prescrite pour le bâtiment principal;
- c) La marge de recul latérale est de 1,2 mètres s’il ne comporte pas d’ouverture donnant sur la ligne latérale; elle est de deux (2) mètres s’il comporte au moins une ouverture donnant sur la ligne latérale;
- d) La marge de recul arrière est de 1,2 mètres s’il ne comporte pas d’ouverture donnant sur la ligne arrière; elle est de deux (2) mètres s’il comporte au moins une ouverture donnant sur la ligne arrière;
- e) La distance minimale le séparant du bâtiment principal est de trois (3) mètres;
- f) La distance minimale le séparant d’une autre construction accessoire est de trois (3) mètres;
- g) L’emplacement doit tenir compte des servitudes et être exempt de canalisation souterraine;

Le projet du demandeur consiste à construire le garage à l’intérieur de la cour avant face à la rue Keable, celui-ci empiètera de  $\pm 3.76$  mètres à l’intérieur de la marge de recul avant qui est de 6 mètres. De plus, le garage ne pourra également respecter la distance de 3 mètres du bâtiment principal, celui-ci sera construit à  $\pm 2$  mètres de la résidence.



**Résolution 2013-06-246**

**Urbanisme – Demande de dérogation  
mineure – Madame Suzanne Pelletier et  
Monsieur Normand Cormier**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure numéro DPDR130089 de madame Suzanne Pelletier et monsieur Normand Cormier demeurant au 53, rue Lacroix à Sayabec. Par contre, l'agrandissement du garage est accepté à condition que la tôle galvanisée soit remplacée et on demande au demandeur de se régulariser au nombre de bâtiments accessoires.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de régulariser un agrandissement au garage et trois remises construites sans autorisation municipale.

Selon l'article 7.4.3 du règlement de zonage 2005-4, un maximum de 2 bâtiments accessoires est autorisé par bâtiment principal, le demandeur désire conserver 3 remises et 1 garage.

Le garage qui a été agrandi sans autorisation, excède de  $\pm 8.73 \text{ m}^2$  la superficie permise qui est  $57.92 \text{ m}^2$ . De plus, la toiture de l'agrandissement est recouverte de tôle galvanisée ce qui est interdit par l'article 6.6.3 du règlement de zonage 2005-04.

La toiture de la remise # 1 est également recouverte de tôle galvanisée et ne respecte pas la distance de 3 mètres d'une autre construction, celle-ci est de + ou - 1,2 mètre du garage existant. Si le choix des propriétaires est de conserver ce bâtiment, ceux-ci devront se conformer à la réglementation en vigueur quant au revêtement.

La remise #2 ne respecte pas la distance de 1,2 m de la limite de propriété, celle-ci est localisée à  $\pm 1 \text{ m}$  de la limite arrière.

La remise #4 ne respecte pas la distance de 1.2 m de la limite latérale droite, celle-ci est localisée à  $\pm 1 \text{ m}$  de la limite de propriété.

**Résolution 2013-06-247**

**Urbanisme – Demande de dérogation  
mineure – Madame Manon Imbeault et  
Monsieur Renaud Lapierre**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure numéro DPDR130014 de madame Manon Imbeault et Monsieur Renaud Lapierre pour la résidence du 16, rue Beaulieu à Sayabec. Le Comité suggère que l'adresse civique soit modifiée pour être sur la rue Fournier car l'entrée est sur cette rue.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation d'enlever la porte et la fenêtre localisées sur le mur avant du bâtiment principal.

Selon l'article 6.5 du règlement de zonage #2005-04, le mur avant d'un rez-de-chaussée de tout bâtiment d'habitation ou commerce doit comprendre au moins une porte d'entrée de dimension standard (excluant les portes patio) ainsi qu'une ou plusieurs ouvertures de fenêtre totalisant une superficie minimale d'un mètre carré.

**Résolution 2013-06-248**      **Urbanisme – Abris d’hiver**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’autoriser monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal, à émettre des constats d’infraction pour les abris d’hiver à tous ceux qui ont enfreint le règlement.

**Résolution 2013-06-249**      **Demande d’appui – Comité de la Fête Nationale**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’appuyer le Comité de la Fête Nationale pour la journée du 24 juin 2013 en mettant à leur disposition les éléments suivants : le chapiteau de la Municipalité, 6 panneaux pour le grand chapiteau, 4 panneaux pour les BBQ, 12 tables de plastique ainsi que le regroupement des tables à pique-nique. L’électricité sera disponible dans le parc et les toilettes de la gare également et en cas de pluie des chaises seront disponibles dans le Centre sportif.

**Résolution 2013-06-250**      **Demande d’appui – Société d’agriculture de la Matapédia - Estrades**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’autoriser la Société d’agriculture de la Matapédia à utiliser les estrades de la municipalité lors de la compétition d’hommes forts qui aura lieu les 8 et 9 juin 2013 à Amqui. Le transport sera à la charge de la Société d’agriculture.

**Résolution 2013-06-251**      **Demande d’appui – Chevaliers de Colomb**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’autoriser le paiement d’une dépense de 175 \$, taxes incluses, afin d’appuyer les Chevaliers de Colomb pour l’organisation d’un Gala folklorique qui s’est tenu le 26 mai 2013 au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-06-252**      **Demande d’appui – Saint-Cléophas – Grandes retrouvailles**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’autoriser le prêt d’un réfrigérateur roulant au Comité des grandes retrouvailles Scolaire de Saint-Cléophas.

Par la même résolution les membres du Conseil municipal autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse ainsi que messieurs Jocelyn Caron et René-Jacques Gallant, conseillers, à assister à l'ouverture officielle des Grandes Retrouvailles Scolaire de Saint-Cléophas le 9 août 2013 à 19 h.

---

8. Madame Danielle Marcoux, mairesse, dépose officiellement aux membres du Conseil municipal de Sayabec l'album souvenir de la Gare patrimoniale de Sayabec ainsi qu'une petite gare miniature fabriquée par monsieur Roland Saint-Pierre.

---

9.1 Dans sa correspondance de mai 2013, la Fondation canadienne du rein désire remercier la Municipalité de Sayabec pour sa généreuse participation dans le cadre de sa campagne de mars 2013.

9.2 Un courriel a été transmis à monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, de la part de madame Isabelle Landry, avocate, de la firme Heenan Blaikie, afin de féliciter madame Danielle Marcoux, mairesse pour son prix lors du Gala Femmes de mérite et par la même occasion, féliciter monsieur Francis Ouellet, d'avoir proposé la candidature de madame Marcoux.

9.3 Monsieur Francis Ouellet, dépose aux membres du Conseil municipal une lettre en provenance conjointement, du Ministre du MAMROT, Sylvain Gaudreault, de la Ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, madame Véronique Hivon ainsi que du président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, monsieur Gaétan Cousineau.

---

---

10. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose des correspondances entre BPR et le MDDEP, concernant la réfection d'un égout sanitaire sur la rue Roger.

---

**Résolution 2013-06-253**

**Règlement 2012-07 - Biomasse**  
**Paiement de facture**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 982229 de l'entreprise SEAO concernant le projet réseau chaleur Sayabec au montant de 11.46 \$.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 9.96 \$ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 0.48 \$ ainsi que le montant de la TVQ de 1.02 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714.

**Résolution 2013-06-254****Biomasse – Terrain de la Fabrique  
Achat**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'achat du terrain de la Fabrique de la paroisse Saint-Nom-de-Marie de Sayabec portant le numéro de lot 4 660 998, d'une superficie de 1 990 m<sup>2</sup> au montant de l'évaluation, soit 11 000 \$. L'achat total ou partiel de ce terrain est conditionnel aux résultats des appels d'offres liés au projet de chaufferie à la biomasse. Advenant que les soumissions étaient plus hautes que prévues au budget, la grandeur du terrain qui sera acheté sera de 11,49 mètres x 38,5 mètres.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal mandatent le notaire Pierre Chabot ainsi que l'arpenteur monsieur Nelson Banville à procéder à la production des documents légaux et autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce terrain.

**Résolution 2013-06-255****Biomasse – Appel d'offres bâtiment**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, a déposé un appel d'offres concernant la construction d'un bâtiment de 16 pieds par 48 pieds qui permettra d'abriter la chaufferie.

**Résolution 2013-06-256****Biomasse – Appel d'offres chaudière  
de 500 kilowatts.**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, a déposé un appel d'offres pour l'obtention d'une chaudière d'une force de 500 kilowatts.

**Résolution 2013-06-257****Biomasse – Mandat architecte**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater la firme d'architecte Marcel Banville afin de réaliser les travaux d'architecture dans le cadre du projet de la chaufferie à la biomasse.

- 
12. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, présente aux membres du Conseil municipal l'état de la situation financière de la municipalité de Sayabec au 30 avril 2013.
-

**Résolution 2013-06-258**

**Rue Marcheterre – Tuyaux eau et égout**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer un appel d'offres par invitation pour la fourniture de 405 mètres de tuyaux d'égout et d'eau ainsi que les accessoires afin de permettre le réaménagement des infrastructures sur la rue Marcheterre.

**Résolution 2013-06-259**

**Rue Marcheterre – Matériaux granulaires**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer un appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires afin de faire les travaux qui permettront le réaménagement de la rue Marcheterre.

**Résolution 2013-06-260**

**Ministère des Transports – Avenant numéro 1**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec, d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec l'avenant numéro 1 du ministère des Transports concernant le mécanisme de retenue lorsque survient un défaut d'exécution durant la saison hivernale.

**Résolution 2013-06-261**

**Ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU** Que le ministère des Transports a versé une compensation de 5 600 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2012;

**ATTENDU** Que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU** Que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU** Qu'un vérificateur externe, la firme Mallette de Mont-Joli, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Résolution 2013-06-262**

**Hôtel de ville – Mandat architecte**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, de s'informer auprès de quelques firmes d'architectes du coût possible des travaux afin de réaliser une étude préliminaire, dans le cadre du projet d'agrandissement de l'Hôtel de ville. Ce projet sera présenté dans le cadre du programme PIQM- volet 5.1 et la Municipalité de Sayabec accepte de payer sa part selon les critères du programme car une subvention de 50 % de l'ensemble des coûts du projet peut être versée par le Gouvernement du Québec.

Par la même résolution les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents liés à ce programme.

**Résolution 2013-06-263**

**Prix Femme de mérite 2013**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Danielle Marcoux, mairesse de Sayabec, pour sa nomination comme lauréate du Prix Femme de mérite 2013 du YMCA de Québec, le 29 mai dernier au Capitole de Québec.

**Résolution 2013-06-264**

**Concours québécois en entrepreneuriat –  
École de Saint-Léon**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'École de Saint-Léon pour leur prix obtenu lors de la 15<sup>e</sup> édition du concours québécois en entrepreneuriat du Bas-Saint-Laurent dans le volet Entrepreneuriat étudiant.

**Résolution 2013-06-265**

**Concours québécois en entrepreneuriat –  
École de Val-Brillant**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'École de Val-Brillant pour leur prix obtenu lors de la 15<sup>e</sup>

édition du concours québécois en entrepreneuriat du Bas-Saint-Laurent dans le volet Entrepreneuriat étudiant.

**Résolution 2013-06-266**      **Concours québécois en entrepreneuriat – Madame Audrey Jean**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Audrey Jean, Désigner d'intérieur, pour son prix obtenu lors de la 15<sup>e</sup> édition du concours québécois en entrepreneuriat du Bas-Saint-Laurent, Prix spéciaux Volet Création d'entreprise.

**Résolution 2013-06-267**      **Concours québécois en entrepreneuriat – Monsieur Jean-Paul Robichaud**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Jean-Paul Robichaud, pour son prix obtenu lors de la 15<sup>e</sup> édition du concours québécois en entrepreneuriat du Bas-Saint-Laurent, Prix spéciaux Transfert d'entreprise.

**Résolution 2013-06-268**      **Salon des Mots-Les Arts et la Ville 2013**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Salon des Mots qui a remporté le Prix citoyen de la culture Andrée-Daigle, au Gala Les Arts et la Ville, qui s'est déroulé le 23 mai dernier à Gatineau. Mesdames Ginette Lemieux et Pascale Turcotte ont représenté l'organisation du Salon des mots. Rappelons que le Salon des mots est une réalisation conjointe, de la Bibliothèque « QUILIT » et du Comité Culture et Concertation.

**Résolution 2013-06-269**      **Gare patrimoniale - Inauguration**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Comité de la Gare patrimoniale pour l'inauguration officielle de la Gare Patrimoniale qui s'est déroulée les 18 et 19 mai 2013.

**Résolution 2013-06-270**      **Omnium de Volleyball Yves Levesque**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'organisation de l'Omnium de Volleyball Yves-Levesque qui s'est déroulée du 17 au 19 mai dernier. Pour l'édition 2013, l'organisation a

utilisé le Centre sportif David-Pelletier pour recevoir un plus grand nombre d'équipes.

**Résolution 2013-06-271**      **Prix « Arlequin » de la Fédération québécoise de théâtre**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Jean-Luc Girard pour sa nomination comme finaliste au Prix de meilleur acteur « Arlequin » de la Fédération québécoise de théâtre. Cette nomination est pour son rôle dans la pièce « Impair et Père».

**Résolution 2013-06-272**      **Nomination au poste de Commissaire à la CSSM**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur René Lauzier pour sa nomination au poste de Commissaire à la CSMM.

**Résolution 2013-06-273**      **Motion de remerciements - URLS**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à la l'URLS pour sa participation financière au terrain de jeux de Sayabec pour la saison 2013.

**Résolution 2013-06-274**      **Motion de remerciements – Fondation Maurice Tanguay**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à la Fondation Maurice Tanguay pour sa participation financière au terrain de jeux de Sayabec pour la saison 2013 au montant de 2 987.50 \$.

**Résolution 2013-06-275**      **Motion de félicitations – Lions**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de transmettre les plus sincères félicitations au Club Lions de Sayabec, pour les distinctions remportées par les membres suivants :

M. Gaston Roy : Distinction Tris-Coffin  
M. Jacques Pelletier : Récompense Juge Brian-Stevenson



M. Jacques Pelletier : Certificat d'appréciation président international  
M. Jacques Pelletier : Premier prix journal électronique  
Mme Lise Bernier : Première efficacité du club zone 49 centre  
Mme Murielle Bouchard : Responsable services Lions.

**Résolution 2013-06-276**      **Offre de terrain-Michel Poirier**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre de monsieur Michel Poirier, qui en échange de la bande de terrain appartenant à la Municipalité, située à l'est de la propriété de monsieur Poirier, sur toute la profondeur de son terrain, soit 80,63 mètres par la même largeur, qu'il y a à la limite sud entre le lot 4 348 677 et 4 348 701 (partie lot 4 348 676, identifié lot A sur le plan), la Municipalité achète la balance du lot 4 348 701 à l'arrière du terrain de monsieur Poirier (identifié lot B sur le plan) pour un montant de 1 500 \$.

Monsieur Poirier consent à donner à la Municipalité de Sayabec une servitude pour des conduites d'aqueduc, d'égout et de pluvial sur le terrain (lot A) pour un développement éventuel du secteur situé à l'arrière de la propriété de monsieur Poirier, avec la condition que le terrain devra être remis dans le même état après les travaux.

Monsieur Poirier accepte d'assumer la moitié des frais d'arpenteur-géomètre pour la subdivision des terrains.

Par la même résolution les membres du Conseil municipal mandatent le notaire Pierre Chabot à faire les travaux notariés, et mandatent l'arpenteur monsieur Nelson Banville à faire la subdivision des terrains selon l'entente.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents reliés à ce dossier.

**Résolution 2013-06-277**      **Invitation – Circuit culturel**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec, d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, madame Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel ainsi que monsieur Jocelyn Caron, conseiller, à assister, le 18 juin 2013 à 17 h au Club de Golf Revermont d'Amqui, à la présentation du Circuit culturel de la Matapédia.

Par la même résolution, les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur.

**Résolution 2013-06-278****Invitation – Tournoi de golf des partenaires**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec, d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, à participer le 20 juin 2013, au tournoi de golf des partenaires, organisé par le CLD de la Matapédia. Le coût est de 90 \$ par personne pour le golf et le souper.

Par la même résolution, les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur.

**Résolution 2013-06-279****Invitation – Chambre de Commerce**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec, d'autoriser mesdames Marielle Roy, conseillère ainsi que Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel, à assister au petit déjeuner, le 11 juin 2013 de 7 h 15 à 9 h30 au SélectÔtel-Pastali d'Amqui, organisé par la Chambre de Commerce de la Matapédia. Le coût est de 15 \$ par personne.

Par la même résolution, les frais de transports seront remboursés selon la politique en vigueur.

**Résolution 2013-06-280****Règlement 2008-05 «Programme d'incitatifs à l'investissement»**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement d'une aide dans le cadre du règlement 2008-05 «Programme d'incitatifs à l'investissement» à l'article 2 qui s'intitule : «Aide directe aux entreprises» pour les entreprises suivantes :

Propriétaire	Adresse et matricule	Permis	Date effective	Augmentation	Aide directe	Date	Versements
Supermarché Berger Inc.	50, boul. Joubert Est 9180-65-6045	2011-4	17-05-2011	169 400 \$	6 000 \$	1 <sup>er</sup> juin 2013	1 500.00 \$
						1 <sup>er</sup> juin 2014	1 500.00 \$
						1 <sup>er</sup> juin 2015	1 500.00 \$
						1 <sup>er</sup> juin 2016	1 500.00 \$
9224-4227 Québec Inc. Éric Bouchard	7, rue Saindon 9080-96-8384	72-2011	15-11-2011	540 300 \$	19 300 \$	1 <sup>er</sup> juin 2013	4 825.00 \$
						1 <sup>er</sup> juin 2014	4 825.00 \$
						1 <sup>er</sup> juin 2015	4 825.00 \$
						1 <sup>er</sup> juin 2016	4 825.00 \$

**Résolution 2013-06-281****Journées de la Culture - Proclamation**

**ATTENDU** Que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sayabec et de la qualité de vie de ses citoyens ;

**ATTENDU** Que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

**ATTENDU** Que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

**ATTENDU** Que la municipalité de Sayabec a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

**ATTENDU** Que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

**ATTENDU** Que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

**QUE** La municipalité de Sayabec, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**Résolution 2013-06-282**

**Emplacement des enseignes aux entrées est et ouest sur la route 132**

Proposé par Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du Conseil municipal de déposer une demande d'autorisation au Ministère des Transports du Québec afin d'installer une enseigne à la sortie ouest de la Municipalité de Sayabec, sur la route 132. L'endroit est localisé dans l'emprise du MTQ à l'ouest du 105 route 132 ouest.

La nouvelle enseigne sera installée au nord de l'enseigne du Camping du Lac Malcolm.

Advenant le cas où le choix du terrain décrit ci-haut ne serait pas adéquat, les membres du Conseil municipal optent pour le second choix, sur un terrain situé devant le 196 route 132 ouest, du côté sud de la route 132.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent l'installation d'une enseigne à la sortie est de la Municipalité de Sayabec, sur un terrain appartenant à la Municipalité et situé à l'ouest du terrain de la halte Pierre-Brochu.

**Résolution 2013-06-283**

**Location d'un terrain rue Marcheterre**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec, d'autoriser la location du terrain numéro 4 349 127 à monsieur Sylvain Pineault qui est situé entre le 57 et le 61 rue Marcheterre. Le prix fixé par les membres du Conseil municipal est de 50 \$ par année. Le Conseil municipal n'autorise pas la construction de

bâtiment sur ce terrain et demande que la réglementation municipale soit respectée.

**Résolution 2013-06-284**      **Étude fibre optique**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter de participer à l'analyse de l'implantation de la fibre optique dans les bâtiments municipaux (Centre communautaire, Centre sportif, Gare patrimoniale et garage municipal). Cette analyse sera réalisée par la MRC de la Matapédia. La participation financière de la Municipalité est d'environ 1 100 \$.

---

25. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal la dernière communication écrite entre BPR et le MAMROT au sujet de la consommation d'eau potable quotidienne par la Municipalité de Sayabec à même ses installations. Madame Marcoux mentionne qu'une rencontre au MAMROT était prévue. Mesdames Marcoux, et Isabelle Paquin ainsi que messieurs Jean-Marie Plourde et Francis Ouellet ont rencontré M. Mathieu Lavigne représentant du ministre Gaudreault. Une réponse est attendue d'ici le 22 juin.

---

---

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, se retire de la réunion.

---

**Résolution 2013-06-285**      **Mandat Mallette-Évaluation municipale**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre de service de la firme comptable Mallette, concernant le support dans le dossier de contestation d'Uniboard. L'offre s'établit à 2 115 \$ plus taxes.

---

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, réintègre la réunion.

---

---

27. Ce point est reporté à la rencontre du mois de juillet.

---

**Résolution 2013-06-286**      **Départ de madame Marie-France Soucy**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la démission de madame Marie-France Soucy au poste de secrétaire surnuméraire.

Par la même résolution les membres du Conseil municipal remercient madame Soucy pour le travail effectué à la Municipalité et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'affichage interne et externe, du poste de secrétaire surnuméraire.

---

29.1 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal l'acceptation de la programmation révisée de la TECQ 2010-2013, du 14 mai dernier par le MAMROT.

---

**Résolution 2013-06-287      Vente d'un terrain rue Castanier.**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les membres du Conseil municipal d'autoriser la vente, à madame Lise Bernier et monsieur Michel Migneault, du terrain numéro 4 348 643 (d'une grandeur de 21,34 mètres par 30,31 mètres) et une partie du terrain 4 348 644, c'est-à-dire, 9,14 mètres par 30,31 mètres, pour un total de 923,85 mètres carrés ou 9 945 pieds carrés. Le prix est de 0.80 \$ du pied carré pour un montant de 7 956 \$ plus taxes.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal mandatent l'arpenteur monsieur Nelson Banville à procéder à la subdivision des terrains et ce dans le but d'installer les bornes de chaque terrain aux endroits requis.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal mandatent l'arpenteur monsieur Nelson Banville à subdiviser le reste du terrain numéro 4 348 644 en deux terrains égaux de 29,08 par 30,31 mètres.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent le branchement aux services d'aqueduc et d'égout de la municipalité.

Les membres du Conseil municipal autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse, et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents reliés à ce dossier.

**Résolution 2013-06-288**

**Adoption de la politique municipale de la famille et des aînés et de son plan d'action famille /aîné**

**CONSIDÉRANT** La volonté de la municipalité de se doter d'une politique municipale familiale et d'être reconnue comme Municipalité amie des aînés (MADA) afin d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

**CONSIDÉRANT** Que le Conseil municipal a approuvé par résolution un avant-projet de la politique familiale municipale et de la démarche MADA comprenant un projet de plan d'action en faveurs des familles et des aînés ;

**CONSIDÉRANT** Qu'une consultation publique auprès des familles et des aînés de la municipalité a eu lieu afin de valider et de prioriser certaines actions;

**CONSIDÉRANT** Que des responsables ont été confirmés et que ceux-ci s'engagent à prendre part à la mise en œuvre du plan d'action;

**CONSIDÉRANT** Que le document présenté aujourd'hui constitue la version finale de la politique municipale de la famille et des aînés et de son plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du Conseil municipal de Sayabec, que la Municipalité de Sayabec approuve l'adoption de la politique municipale de la famille et des aînés ainsi que son plan d'action.

---

32. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal une lettre du ministère des Transports concernant les boîtes à fleurs et autres décorations sur les dispositifs de retenue.

33. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal un reportage sur la Municipalité de Sayabec, publié dans la revue des Directeurs municipaux du Québec.

---

**Résolution 2013-06-289**      **Appartements Pierre Brochu**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'installation d'une grille dans le secteur des Appartements Pierre Brochu ce qui permettra de conduire l'eau de pluie vers les égouts.

---

35. Madame Jocelyne Bérubé demande au Conseil municipal la possibilité de mettre un panneau d'arrêt à l'intersection de la rue Marcheterre et St-Joseph.

---

**Résolution 2013-06-290**      **Avis de motion – Fermeture du bureau**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement concernant la fermeture du bureau municipal pour les vacances.

---

36.2 Monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, informe les membres du Conseil municipal de la tenue de l'AGA de la Maison des Jeunes

qui se tiendra le 12 juin 2013 à 19 h.

36.3 Madame Solange Tremblay, conseillère, informe les membres du Conseil municipal que la bibliothèque municipale regroupe 711 abonnés.

36.4 Madame Marielle Roy, conseillère, informe les membres du Conseil municipal que le projet CN n'a pas été retenu.

---

---

**Résolution 2013-06-291**

**Levée de l'assemblée**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 22 h 06.

Danielle Marcoux,  
maïresse

Francis Ouellet, directeur général et  
secrétaire-trésorier